

Appel à projets 2025

Ateliers Numériques

Dépôt de dossiers libre jusqu'au 3 octobre 2025 – 12h00 (Heure de Paris).

La Fondation Afnic prévoit 2 dates de sélection : les 9 juin et 3 octobre 2025.

Montant maximum de la subvention : 10 000 euros pour un projet d'une durée d'un an.

Qui sommes-nous ?

Les services et les outils numériques sont désormais omniprésents dans notre vie quotidienne. Face aux transformations de notre société, qui impactent l'environnement et nos modes de vie, le numérique peut jouer un rôle positif s'il est bien utilisé.

C'est pourquoi, la Fondation Afnic agit pour réduire les inégalités liées au numérique en soutenant des projets qui mettent la technologie au service de la solidarité, de l'inclusion sociale et de l'intérêt général.

Elle accompagne des initiatives visant à développer des solutions numériques innovantes et solidaires, à renforcer la cohésion sociale et à répondre aux défis sociétaux, environnementaux et économiques.

Ses actions s'adressent notamment aux populations vulnérables, exclues ou en difficulté, avec pour objectif de créer une société plus équitable grâce à un usage responsable et inclusif du numérique.

Depuis 9 ans, elle a financé plus de 600 projets en France pour plus de 11 millions d'euros, dans tous les secteurs d'intérêt général.

Elle s'engage pour le développement d'un internet solidaire selon 3 axes :

- Accompagner les mécanismes de solidarité
- Soutenir les mutations sociétales
- Renforcer la cohésion sociale

Consultez la liste des projets déjà financés sur le site de la Fondation Afnic.

Exemples de projets soutenus par la Fondation Afnic

- ❖ *Prototype de chambres gériatriques connectées,*
- ❖ *Jeu de rôle « Sauver sans périr » en réalité virtuelle,*
- ❖ *Plateforme de mobilité, d'échange de logements pour personnes en situation de handicap,*
- ❖ *Prévention santé en ligne,*
- ❖ *Sensibilisation aux fake news,*
- ❖ *Plateforme de financement participatif de projets numériques d'acteurs de l'ESS,*
- ❖ *Modules de formation autour d'e-parentalité,*
- ❖ *Parcours culturel immersif,*
- ❖ *Application écoscore de produits,*
- ❖ *Développement d'un outil en ligne intégrant une intelligence artificielle pour faciliter la transcription de contenus FALC.*

Autant de projets foisonnants à l'image de la vivacité de la Fondation Afnic pour des soutiens allant jusqu'à 80 000 euros sur 1 à 2 ans

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Laureats.htm>

Quels sont les thèmes de l'appel à projets ?

Cet appel à projet vise **exclusivement** à soutenir des ateliers numériques sous forme de sessions collectives qui permettent aux structures accueillant les bénéficiaires :

- **Axe 1*** : De prévenir les risques d'internet : exposition à des images choquantes, divulgation d'informations personnelles, cyberharcèlement, addiction, fake news... (public de parents, enfants, personnes fragiles...)
- **Axe 2** : De proposer des ateliers sensibilisant aux impacts du numérique sur l'environnement, pour partager ses connaissances et savoir-faire, pour changer les comportements vers une plus grande sobriété, apprendre à réparer ensemble et favoriser le réemploi du matériel informatique (public précaire...),
- **Axe 3** : D'assurer la formation aux compétences numériques essentielles et faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux outils nécessaires pour favoriser l'autonomie numérique des citoyens dans leur quotidien.

* Pour les ateliers numériques axe 1 uniquement

Pour intervenir auprès d'un jeune public, quel que soit le lieu, la Fondation Afnic demande un agrément de votre structure d'une autorité compétente ou recommandation d'un tiers habilité lié à la thématique de l'atelier envisagé.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à des associations ou des organisations :

- **Exerçant** une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
 - o à caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, des langues de France et des connaissances scientifiques,
- Immatriculée avant le 1 février 2024, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté,
- Présentant **un total de produits 2023** inférieur ou égal à 350 000 euros. (Cf Compte de résultats 2023),
- Qui pourront **justifier** de l'organisation d'ateliers similaires dans les années antérieures (Cf bilan d'évaluation).

Ne sont pas éligibles :

- Les projets portés par des entreprises commerciales, par des structures ayant une activité lucrative prépondérante,
- Les projets finançant des équipements médicaux,
- Les projets finançant des infrastructures de télécommunication,
- Les projets finançant des achats ou de locations de biens immobiliers,
- Les projets portant sur des actions menées hors du territoire français,
- Les projets finançant la gestion récurrente de la structure,
- Les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles),
- Les projets d'ateliers numériques portés par des structures qui ne répondent pas aux critères de cet appel à projets (cf l'appel à projets « Le numérique au service d'une société plus équitable »).

Quelles modalités de soutien ?

La Fondation Afnic apporte son soutien **sous la forme d'une subvention maximale de 10.000 euros** pour l'organisation d'ateliers sur une durée maximale de 12 mois.

La subvention peut couvrir des dépenses d'investissement et/ou de fonctionnement relevant du projet présenté ; cependant,

- Les dépenses d'investissement doivent être marginales et exclusivement dédiées à la réalisation dudit projet,
- Les dépenses de fonctionnement doivent couvrir uniquement les frais de gestion de la structure dédiés au projet.

Pour la première vague de sélection, les sommes versées soutiennent des projets débutant en juin 2025 et pouvant perdurer jusqu'à la fin 2026 au maximum.

Pour la seconde vague de sélection, les sommes versées soutiennent des projets débutant en octobre 2025 et pouvant perdurer jusqu'à la fin 2026 au maximum.

Le montant de la subvention sera évalué au vu des éléments apportés par la structure dans son dossier.

Examen des candidatures

La Fondation Afnic examinera les candidatures sur dossier en prenant en compte notamment :

- Le profil et le nombre des bénéficiaires,
- La reconnaissance ou l'agrément d'une autorité dans le domaine visé, (pièce obligatoire pour les ateliers à destination du jeune public de l'axe 1),
- L'expérience et les compétences des formateurs dans le domaine visé,
- La méthodologie mise en œuvre et les contenus de formation,

- L'utilisation des logiciels sous licence libre,
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé des actions et des publics ciblés...).



Les porteurs de projets transmettront la documentation de leur projet sous licence creative commons pour une publication sur la [Ressourcerie de la Fondation Afnic](#).

Comment répondre ?

Les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne**, sur le site de la Fondation Afnic : <https://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel est refusé.

Les candidatures doivent être déposées sur la plateforme de la Fondation **jusqu'au 3 octobre 2025 – 12h00 (heure de Paris)**.

L'appel à projets comprend **2 dates de sélection** : les 9 juin et 3 octobre 2025 :

- Les dossiers complets déposés avant le **9 juin 2025** seront examinés pour la première vague de sélection.
- Les dossiers complets déposés entre le **9 juin et le 3 octobre 2025** seront examinés pour la seconde vague.

La Fondation Afnic examinera uniquement les dossiers complets. Il revient au candidat de remplir son formulaire de candidature et de veiller à déposer l'ensemble des pièces justificatives requises dans son espace personnel. Les documents demandés doivent être déposés après la saisie du formulaire de candidature. La Fondation Afnic ne prendra pas en charge le dépôt des documents à la place du candidat.

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de sélection ; les lauréats sont informés par courriel suivi d'un courrier postal.

Les projets non retenus lors des sessions de sélection sont informés par courriel : **aucune motivation de non sélection ne sera communiquée.**

La Fondation Afnic se réserve la possibilité de proposer à certaines structures de la première date de sélection de concourir pour la seconde session mais sans possibilité de modifier ou de compléter le dossier déjà déposé.

La Fondation Afnic **n'a pas vocation à refinancer une même structure de manière pluriannuelle.**

La Fondation Afnic organisera des visioconférences pour répondre à toutes les interrogations des candidats ; les dates seront communiquées sur le site de Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux.

La Fondation Afnic ira également à la rencontre des structures sur les territoires : la liste sera disponible sur son site internet.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets sur le site de la Fondation Afnic : <https://www.fondation-afnic.fr>



Votre association ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature pour l'année 2025

L'appel à projets 2025

Ateliers Numériques

Formulaire de sélection

Sensibiliser aux dangers de l'internet, à l'impact environnemental du numérique et former aux compétences numériques essentielles

Dépôt de dossiers libre jusqu'au 3 octobre 2025 – 12h (heure de Paris).

La Fondation Afnic procédera à la sélection des projets déposés (et complets) sur la plateforme **les 9 juin et 3 octobre 2025**.

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne, sur le site de la Fondation Afnic : <http://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel est refusé.

Il est **impératif de créer au préalable un compte sur le site** de la Fondation Afnic si vous n'avez jamais été lauréat de la Fondation Afnic (dans le cas contraire, réutilisez les identifiants et mot de passe de votre compte) :

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Mon-Compte/Inscription.htm>

Points de Vigilance :

- Merci de veiller au respect du nombre de lignes à saisir pour chacune des rubriques.
- Toutes les rubriques obligatoires doivent être renseignées.
- Les états financiers, notamment, doivent être fournis rigoureusement tels qu'ils sont demandés.
- Tout formulaire incomplet au moment de la fermeture de la plateforme ne sera pas examiné.
- Aucune relance ne sera adressée à la structure ayant déposé un dossier incomplet.

Après la saisie en ligne, pour finaliser votre dossier, vous devez charger des **pièces justificatives en format PDF** (aucun accent dans le nom du fichier) :

- Déclaration de création ou de modification au J.O (ou autre document de création en cas de structure autre que des associations)
- Statuts à jour **datés et signés**

- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers comptes de résultat et bilan validés de l'organisme (2024)
- Compte de résultat 2023 de l'organisme
- Budget prévisionnel 2025 de l'organisme
- Budget prévisionnel du projet
- CV succinct de la personne qui animera les ateliers numériques
- Bilan des ateliers antérieurs menés par la structure
- Pour les projets d'ateliers numériques exclusivement visant l'axe 1 à destination de jeune public : agrément par une autorité ou recommandation par un tiers habilité de l'engagement de votre association dans le domaine visé
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de sélection.

La décision de soutien sera communiquée par courriel, avec confirmation par voie postale. La Fondation Afnic n'acceptera qu'un seul dossier par structure par an pour cet appel à projets.

Etape 1 – Volet Administratif

Identification de l'organisme porteur du projet *

Nom : Dénomination complète sans abréviation
Nom usuel :
Sigle (acronyme) :
Statut juridique :
Date de création :
Adresse du siège :

Code postal :		Ville :
Région		
Téléphone :		Courriel :
Nom du président		Courriel
Site internet :		
Réseaux sociaux :		
Nombre de salariés		Dont Contrats aidés
Nombre de bénévoles		
Nombre TOTAL ETP		
Réseau(x) d'affiliation		

Organisme de rattachement

Si le demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes de la personne morale à laquelle il est rattaché. Sinon, supprimer cette partie.

Nom : Dénomination développée et sans abréviation		
Nom usuel :		
Sigle (ou acronyme) :		
Statut juridique :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		Courriel :
Nom du président :		Courriel :
Nom du directeur :		Courriel :

Avez-vous déjà été lauréat de la Fondation Afnic ?

- Oui, indiquez l'année
- Non

Si oui, avez-vous rempli le rapport final du projet ?

- Oui
- Non

Informations juridiques sur l'organisme porteur

Objet statutaire : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Activités principales : (zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à projets ?

- Par quelle source : Fondation Afnic directement, Fondation de France, réseau d'affiliation, autre (précisez)
- Par quel moyen : Site internet, newsletter , réseau social, bouche à oreille, autre (précisez)

Etape 2 – Le projet

Responsable du projet / contact de la Fondation Afnic*

Prénom / Nom :

Fonction :

Tél direct :

Courriel :

Nota bene : le courriel sera utilisé pour vous informer de la sélection de votre projet.

Présentation du projet*

A) Nom du projet : (limité à 30 caractères)

B) L'axe thématique des ateliers (1 seule case à cocher)

- Axe 1 : Prévenir les risques d'internet
- Axe 2 : Sensibiliser aux impacts du numérique sur l'environnement
- Axe 3 : Former aux compétences numériques et faciliter l'accès aux droits et à l'information pour l'autonomie des publics

C) Disposez-vous d'un agrément ou d'un document vous autorisant (en tant que structure) à intervenir auprès d'un jeune public (si vous répondez à l'axe 1) ? Un document sera à ajouter en pièces jointes.

- Oui
- Non

D) Synthèse du projet : (utilisée pour la communication autour du projet - soyez concret)

E) Sur quelles villes sont proposés les ateliers ?

F) Les bénéficiaires du projet

Indiquez la nature des bénéficiaires, leur nombre ainsi que les modalités d'implication dans le projet.

1. Catégories des bénéficiaires (2 choix maximum)
 - Personnes en situation de handicap
 - Personnes en insertion professionnelle
 - Personnes rurales isolées
 - Personnes en grande précarité (jeunes, étudiants, personnes isolées, sans domicile fixe, migrants et réfugiés, familles monoparentales, etc.)
 - Tout public
2. Au total, combien de personnes envisagez-vous d'accompagner au cours des sessions d'ateliers ?
3. Êtes-vous déjà en contact avec les publics cibles des ateliers ?
 - Oui, ils fréquentent déjà la structure
 - Oui, ils sont adressés par nos prescripteurs
 - Non, nous devons les identifier

Comment le projet va-t-il concrètement se dérouler ? *

A) Comment allez-vous mettre en œuvre les ateliers ? (champ texte 700 mots maximum) : *décrivez la méthodologie appliquée le plus concrètement possible, le contenu des ateliers, le type de compétences apporté, le mode d'évaluation des participants, le suivi, la réalisation finale etc...*

B) Quand démarrent les ateliers ?

C) Sur quelle durée vont se dérouler vos ateliers ?

D) Combien d'heures de formation sont prévues par bénéficiaire en moyenne?

E) Quel est le niveau de compétence de la personne en charge de l'animation de l'atelier? *Un CV de la personne qui anime les ateliers est à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie*

- Débutant
- Intermédiaire
- Expert
- Pas d'information (en cours de recrutement)

F) Avez-vous déjà réalisé des ateliers de ce type auparavant ?

- Oui
- Non

G) Comptez-vous utiliser des logiciels libres dans votre projet ?

- Oui (précisez lesquels)
- Non

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter sur le projet : (champ texte 200 mots maximum)

Etape 3 - Eléments financiers *

Le budget prévisionnel détaillé du projet, le compte de résultat et le bilan **validés** ainsi que les comptes prévisionnels de l'organisme sont à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie. Un modèle de budget est à disposition dans votre espace personnel « Documents » ou téléchargeable directement dans le formulaire.

A) Quel est le montant total des produits annuels 2023 ? (recettes, subventions, etc.)

B) Quel est le budget total prévisionnel du projet présenté ?

C) Quel est le montant total de la subvention sollicitée auprès de la Fondation Afnic ?

D) Quel est le budget total prévisionnel 2025 de votre organisme ?

- a. Dont part de subventions en %

E) De quels autres co-financements et partenariats disposent le projet ? précisez pour chacun des financeurs la nature, le montant et le statut (acquis, sollicité, demande à venir)

F) Quelle est la destination précise de la subvention ? (Plusieurs choix possibles)

- a. Achats : informatique (matériel)/logistique & fournitures/travaux BTP/services en lignes (hébergement, services cloud)
- b. Frais de déplacement
- c. Frais de formation
- d. Frais de personnel
- e. Financement de prestation (sous-traitance) : conseil/développement/animation/ maintenance
- f. Autres :

G) Quelle est la part de subvention sollicitée pour l'achat d'équipement ?

- Montant en euros
- % de la subvention sollicitée

H) Quelle est la part de subvention sollicitée pour couvrir le prorata des frais de gestion courante de la structure ?

- Montant en euros
- % de la subvention sollicitée

Commentaires éventuels sur les comptes et sur la situation financière de l'organisme (champ texte 200 mots maximum)

Etape 4 - Évaluation du projet

- A) Comment organisez-vous l'évaluation des « compétences » ou « du niveau de connaissances » des personnes après les ateliers ?**
- Par un questionnaire en ligne ou sur papier
 - Par un questionnaire de satisfaction
 - Par un entretien
 - Par un outil en ligne (ex. : Les Bons Clics, PIX, etc.)
 - Il n'est pas prévu d'évaluation après
- C) Comment assurez-vous le suivi des personnes formées à l'issue des ateliers ?**
- Remise d'un support de formation
 - Possibilité de revenir pour demander un conseil, pour suivre de nouveau les ateliers
 - Contact téléphonique, mail
 - Prescription vers un autre acteur
 - Il n'est pas prévu de suivi particulier

Etape 5 - Bilan des ateliers antérieurs

- A) Depuis combien de temps organisez-vous des ateliers de ce type ? Précisez l'année du démarrage**
- B) Combien de personnes ont été formées à travers ces ateliers ? Nombre total de participants formés**
- C) Quel a été le niveau de satisfaction des participants ? Avez-vous recueilli des retours ou des évaluations ?**
- Oui (Précisez les principaux enseignements)
 - Non
- D) Quels ont été les principaux freins rencontrés lors de la réalisation des ateliers ? Décrivez les difficultés**
- E) Quelles solutions avez-vous mises en place pour résoudre ces freins et améliorer les prochains ateliers ? Décrivez les actions correctives**
- F) Combien de sessions d'ateliers organisez-vous par an ? Nombre moyen de sessions par an**
- G) Quelles thématiques sont abordées dans vos ateliers ? Listez les thématiques principales**

H) Animation et Partenariats

- a. Qui anime vos ateliers ?
 - Membres de l'équipe interne
 - Formateurs externes
 - Bénévoles
 - Autre (*Précisez*)
- b. Quels sont vos partenaires habituels pour ces ateliers ? *Listez vos partenaires*

I) Financement

- a. Comment ces ateliers ont-ils été financés jusqu'à présent ?
 - Autofinancement
 - Subventions publiques (*Précisez les organismes*)
 - Fonds privés ou mécénat (*Précisez les noms*)
 - Autres sources de financement (*Précisez*)

Ces questions permettent de recueillir des informations détaillées sur les expériences passées, les ressources mobilisées, les partenariats existants et les moyens de financement, tout en identifiant des pistes d'amélioration pour le futur.

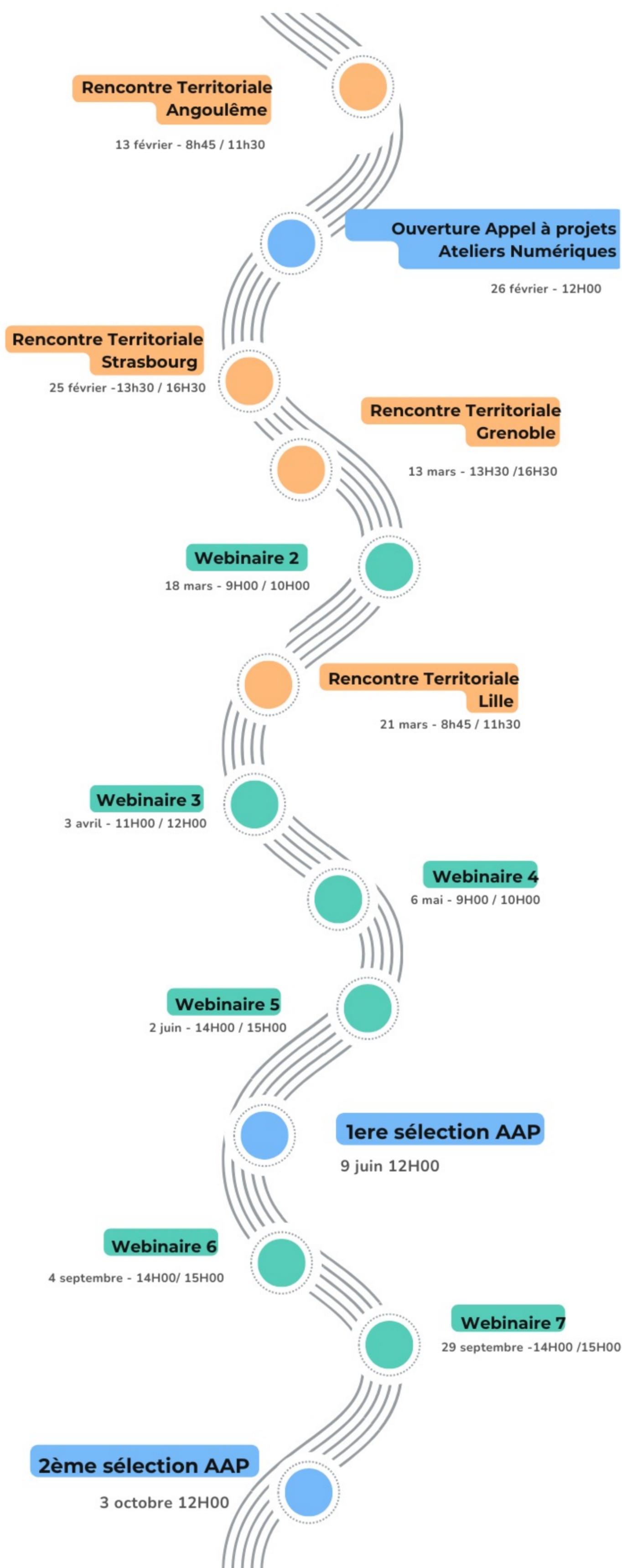
Avez-vous des remarques complémentaires sur le projet que vous déposez à nous partager ?

FIN

Une fois la saisie ci-dessus réalisée et validée, n'oubliez pas de déposer sur le site les pièces justificatives pour accompagner votre demande de subvention.

La Fondation Afnic vous remercie

Timeline AAP AN



Foire Aux Questions – Appel à Projets –

Ateliers Numériques

2025

1) L'acte de candidature

a. Quels sont les soutiens financiers apportés par la Fondation Afnic en 2025 ?

En 2025, il y a deux appels à projets !

- Un appel à projets qui vise exclusivement des projets d'ateliers numériques collectifs pour sensibiliser les publics fragiles aux risques de l'internet, à l'impact du numérique sur l'environnement ou pour former aux compétences numériques essentielles et faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux outils nécessaires pour favoriser et l'autonomie numérique des citoyens dans leur quotidien ; attention, cet appel à projets est sous conditions. Prenez connaissance des conditions d'éligibilité ci-après !
- Un appel à projets qui vise des projets où le numérique est au service d'une société plus équitable : projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi création d'objet connecté ou aménagement de lieux, création de contenu pédagogique pour des ateliers numériques. Consultez la FAQ dédié.

b. Quelles sont les prérequis à remplir pour cet appel à projets ?

Les conditions d'éligibilité pour l'appel à projets d'ateliers numériques sont :

- Répondre aux conditions d'éligibilité concernant la structure (ci-après)
- Présenter des **produits annuels 2023 inférieurs ou égaux à 350 000 euros** (produits d'exploitation, financiers et exceptionnels)
- Présenter un projet débutant en juin 2025 et pouvant perdurer jusqu'à la fin 2026 au maximum (première vague de sélection) ou un projet débutant en octobre 2025 et pouvant perdurer jusqu'à la fin 2026 au maximum (seconde vague de sélection)
- Proposer des ateliers exclusivement collectifs
- Proposer des ateliers exclusivement à destination de publics vulnérables
- Avoir mené des ateliers similaires dans les années antérieures
- Demander un soutien sur un an maximum
- Demander un soutien inférieur ou égal à 10 000 euros

c. Quelle est la procédure mise en place ?

Dans le cadre de cet appel à projets, vous déposez sur une plateforme vos dossiers au fil de l'eau à partir du 26 février et jusqu'au 3 octobre 2025 midi (heure de Paris).

Il y a deux dates de sélection : les 9 juin et 3 octobre 2025. Seuls les dossiers enregistrés et complets sur la plateforme seront pris en compte.

Le versement des soutiens se fera trois mois au plus tard après la date de sélection.

Les lauréats seront informés par courriel, avec confirmation par voie postale.

Les projets non retenus lors des sessions de sélection seront informés par courriel.

La Fondation Afnic se réserve la possibilité de proposer à certaines structures de la première vague de concourir à la seconde vague mais sans possibilité de modifier ou de compléter le dossier déjà déposé.

Aucune motivation de non sélection ne sera communiquée.

Attention, il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

d. Quels éléments composent la candidature ?

Il y a 2 éléments :

- Le formulaire de sélection saisi en ligne sur le site web de la Fondation Afnic à tout moment (compte à créer auparavant).
- Les pièces justificatives : elles sont téléchargées également sur le site juste après la saisie du formulaire de sélection.

Il n'y a pas de dossier papier à envoyer. Il n'y a pas de relance en cas d'oubli de pièces ou autres informations.

e. Quelles sont les pièces justificatives à déposer sur la plateforme ?

- Déclaration de création ou de modification au J.O (ou autre document de création en cas de structure autre que des associations)
- Statuts à jour **datés et signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers comptes de résultat et bilan validés de l'organisme (2024)
- Compte de résultat 2023 de l'organisme
- Budget prévisionnel 2025 de l'organisme
- Budget prévisionnel du projet
- CV succinct de la personne qui animera les ateliers numériques
- Pour les projets d'ateliers numériques exclusivement visant l'axe 1 à destination de jeune public : agrément par une autorité ou recommandation par un tiers habilité de l'engagement de votre association dans le domaine visé
- Bilan des ateliers antérieurs menés par la structure
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

f. Comment sera-t-on informé des résultats définitifs de l'appel à projets ?

Le versement des soutiens pour les projets subventionnés se fera trois mois au plus tard après la date de chacune des sélections (juin et octobre 2025) ; Le résultat pour les lauréats sera communiqué par courriel et par voie postale.

A noter : les projets non retenus lors des sessions de sélection recevront un courriel. Aucune motivation de non sélection ne sera communiquée.

Attention, il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

g. Puis-je déposer plusieurs dossiers pour cet appel à projets ?

Un seul dossier par structure et par an est accepté pour cet appel à projets. Une fois le dossier déposé, il n'est plus possible de le modifier, ni de le compléter.

2) Qui peut répondre ?

a. Quels sont les critères d'éligibilité de la structure porteuse ?

Le porteur du projet doit être une association ou autre structure :

- Exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- Présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises,
- Disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté : les structures créées **après le 1er février 2024 ne sont pas éligibles.**
- Montrant **un total de produits sur l'année 2023 inférieurs ou égal à 350 000 euros.**

b. Est-ce que l'on peut répondre à plusieurs structures ?

C'est tout à fait possible. Néanmoins, le versement du soutien sera effectué qu'à une seule des structures (qui aura été identifiée comme « porteuse du projet » dans le formulaire), à charge pour elle de redistribuer dans le cadre de la gestion du projet.

c. Je représente une coopérative-: puis-je être éligible ?

Les structures coopératives ne sont pas éligibles y compris celles titulaires de l'agrément ESUS.

d. Est-ce qu'une startup (à dimension sociale et solidaire) peut répondre, ou une SAS ?

Il n'est pas possible pour ces structures de répondre à partir du moment où elles sont de nature lucrative (EURL, SA, SAS, ...). Cependant une startup peut être partenaire d'un projet.

e. Est-ce qu'un organisme de formation est éligible ?

Une attention particulière est portée aux structures proposant des formations.

Pour être conforme aux règles fiscales qui régissent le mécénat, le montant des produits réalisé grâce aux prestations de formation doit être marginal au regard du montant total des produits réalisés par la structure. Une analyse cas par cas sera réalisé.

3) Quels sont les projets soutenus ?

a. Qu'attendez-vous comme projets ?

La Fondation Afnic souhaite financer des ateliers qui visent à sensibiliser aux risques de l'internet, aux impacts du numérique sur l'environnement ou à former aux compétences numériques essentielles.

b. Quels sont les projets visés par cet appel à projets ?

Cet appel à projet vise exclusivement à soutenir des ateliers numériques sous forme de sessions collectives ayant pour objectif de : (1 seul choix possible) :

- Axe 1 : De prévenir les risques d'internet : exposition à des images choquantes, divulgation d'informations personnelles, cyber harcèlement, addiction, fake news, revenge porn, addiction au jeu et au pari ... (public de parents, enfants, personnes fragiles ...)

- Axe 2 : De proposer des ateliers sensibilisant aux impacts du numérique sur l'environnement, pour partager ses connaissances et savoir-faire, pour changer les comportements vers une plus grande sobriété, apprendre à réparer ensemble et favoriser le réemploi du matériel informatique dans des repair café, fablab, ressourcerie, (public précaire...)
- Axe 3 : D'assurer la formation aux compétences numériques essentielles et faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux outils nécessaires pour favoriser et l'autonomie numérique des citoyens dans leur quotidien.

L'animation des ateliers doit être assurée pour partie par la structure porteuse, néanmoins le recours à un prestataire extérieur est autorisé pour des thématiques dont la structure n'a pas les compétences internes.

L'utilisation des logiciels sous licence libre dans le cadre de ces ateliers est souhaitée.

c. Pour mener à terme mon projet, en plus d'accompagnement, j'ai besoin de financer une couverture ADSL ou fibre ? Puis-je inclure dans le financement le coût de cette installation ?

Sont exclues de l'appel à projet, les demandes de financement d'infrastructures numériques. Les lignes ADSL ou fibre en font partie.

d. J'ai une idée que j'ai déjà un peu développée mais je n'ai pas de structure pour présenter mon projet : puis-je le soutenir en tant que personne physique ?

Les projets à l'état d'idée ou déjà engagés (sans financement) sont éligibles à cet appel à projets. Néanmoins, pour les soutenir, les porteurs d'idées devront se présenter via une structure à but non lucratif.

e. Est-ce que la réplique de projet est soutenue par la Fondation ?

La Fondation Afnic apportera son soutien à des projets qui résultent d'une première expérience menée par la structure sur son territoire (ou non) à destination de nouveaux publics (ou non). Un bilan d'évaluation est demandé.

f. Est-ce que la Fondation Afnic continuera de suivre mon projet si ce dernier est financé ?

La Fondation Afnic aime être présente tout au long de la réalisation de votre projet et fera son possible pour être à vos côtés.

g. Quels vont être les critères de sélection appliqués à ma candidature ?

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil et nombre des bénéficiaires
- La reconnaissance ou l'agrément d'une autorité dans le domaine visé
- L'efficacité de la formation
- La méthodologie mise en œuvre et les contenus de formation
- L'utilisation des logiciels sous licence libre
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé des actions et des publics ciblés...)

4) Les aspects financiers

- a. **Quel sera le financement moyen accordé par la Fondation ?**
Pour cet appel à projets, le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 10 000 euros. La Fondation Afnic se laisse la possibilité de revoir à la hausse ou à la baisse le montant demandé selon les informations indiquées dans le dossier ou la capacité des enveloppes financières dédiées.
- b. **La Fondation finance-t-elle des dépenses de fonctionnement ?**
La subvention peut concerner des dépenses de fonctionnement ou frais de gestion : cependant, ces dépenses doivent être liées à l'organisation de l'atelier et non récurrentes.
- c. **La Fondation finance-t-elle des dépenses d'investissement ?**
Ce n'est pas exclu même si la Fondation Afnic souhaite privilégier le développement des usages. Cependant, les dépenses d'investissement sont nécessairement consacrées à l'organisation de l'atelier et représentent une part marginale du coût total du projet.
- d. **Est-ce que je peux demander le financement total de mon projet ?**
Oui, cela est possible mais la Fondation Afnic souhaite que le porteur de projet s'investisse un minimum dans le projet par de l'autofinancement.
- e. **Mon projet a bénéficié de financement d'une autre fondation l'année dernière ; Pour sa poursuite, je recherche d'autres financements. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?**
Il est tout à fait possible de varier les sources de financement pour un projet. Il vous suffira d'indiquer les fondations qui vous ont financé ainsi que le montant des financements obtenus.
- f. **Quelle est la modalité du versement de la subvention allouée par la Fondation ?**
Pour cet appel à projets, en règle générale, la Fondation Afnic versera le soutien soit en une seule fois dans les 3 mois qui suivent la sélection de la candidature; néanmoins, en cas de soutien égal à 10 000 euros, le versement se fera en deux fois (80% au lancement et 20% sur rapport final).

5) Les contacts avec la Fondation Afnic

- a. **Comment contacter la Fondation Afnic ?**
La Fondation Afnic est joignable :
- Par Courriel : suivi@fondation-afnic.fr
 - Et via les réseaux sociaux :
 - Facebook : www.facebook.com/FondationAfnic
 - LinkedIn: Fondation Afnic pour la solidarité numérique
 - Instagram : <https://www.instagram.com/fondationafnic>
- b. **Y a-t-il une permanence téléphonique ?**
Pour vous aider dans le montage de votre candidature, des visioconférences et des rencontres territoriales sont proposées.
A titre indicatif, les dates suivantes ont été retenues : elles seront complétées et confirmées sur le site internet de la Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux :
- Rencontres Territoriales 2025 :

- Angoulême : le 13 février - 08h45 /11H30
 - Strasbourg : le 25 février - 13H30/16H30
 - Grenoble : le 13 mars - 13H30/16H30
 - Lille : le 21 mars- 08h45 /11H30
- Visioconférences 2025 :
 - Mardi 18 mars: 09H00-10H00
 - Jeudi 03 avril : 11H00 12H00
 - Mardi 06 mai : 09H00-10H00
 - Lundi 02 juin : 14H00-15H00
 - Jeudi 04 septembre : 14H00-15H00
 - Lundi 29 septembre : 14H00-15H00

Pour obtenir les numéros de téléphone et /ou codes des visioconférences, il suffit quelques jours avant :

- De consulter le site internet de la Fondation Afnic ou,
- De se connecter sur les comptes sociaux ou,
 - Facebook : www.facebook.com/FondationAfnic
 - LinkedIn: Fondation Afnic pour la solidarité numérique
 - Instagram : <https://www.instagram.com/fondationafnic>
- D'envoyer un courriel à suivi@fondation-afnic.fr

c. Y – a-t-il un entretien d’instruction ?

Dans cet appel à projets, il n'y a pas d'entretien d'instruction. Votre candidature sera étudiée uniquement sur pièces. Il n'y aura aucun contact téléphonique.

d. La Fondation Afnic peut-elle me demander de mettre à disposition les résultats de mon projet ? La documentation ? Etc.

Les porteurs de projets réalisent leurs supports pédagogiques sous licence creative commons et les remettront à l'issue du projet pour une mise en ligne sur la ressource de la Fondation Afnic.

De même, la Fondation Afnic aura une attention particulière à la démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).